



Achat de voiture

Par Morgane5

Bonjour,

Suite à un contrôle technique défavorable, j'ai constaté que la dimension des 4 pneus changés il y a moins d'un an était la mauvaise.

Après avoir contacté le garage où le changement avait été fait, ils se sont dédouanés de toute responsabilité en m'expliquant qu'ils s'étaient référés aux dimensions des pneus existants au moment du changement sur le véhicule, et à celles communiquées (également issues des pneus existants) lors de la demande.

De plus, le premier contrôle technique réalisé au moment de la vente était favorable et ne mentionnait aucunement une mauvaise dimension des pneus.

Que faire ?

Par janus2

Bonjour,

Ce n'est pas clair. Est-ce vous qui avez fait changer ces pneus et demandé au garagiste de monter ce type de pneu ?

Par Morgane5

Bonjour, merci de votre retour.

J'ai indiqué au garagiste les références de pneus qui étaient présents sur le véhicule.

Lors du changement de pneus, le garagiste s'est également référé aux dimensions des pneus présents sur le véhicule, mais n'a pas pensé à vérifier celles mentionnées au niveau de l'étiquette de la portière